

Domaine : Patrimoine	
Vice-Président (VP)	Х
Chargé.e de Mission (CM)	

LETTRE DE MISSION

MISSION: Aménagement et développement durable

VP/CM: Vice-Président délégué

IDENTITE: Xavier AMELOT

DATE: 12 juin 2020

Localisation: Bâtiment M, n° 108

Coordonnées: xavier.amelot@u-bordeaux-montaigne.fr

La politique que je vous invite à porter à mes côtés pour cette mandature comprend les grandes valeurs suivantes :

- Développement durable et responsabilité sociale
- Transversalité et concertation de la gestion de l'Université
- Une université ouverte sur la société et les territoires

1. VOTRE MISSION

La mission qui vous est confiée est celle de vice-président délégué à l'aménagement et au développement durable au sein de notre établissement.

Pour ce faire, vous serez chargé des missions principales suivantes (liste non exhaustive) :

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique d'établissement transversale, articulée et en lien avec les partenaires internes et externes (Union européenne, Etat, Région, collectivités locales, associations, entreprises, etc.), en matière de développement durable et de responsabilité sociale.
- Accompagner les services et les membres de la communauté universitaire dans la prise en compte et la mise en cohérence des objectifs de développement durable dans leurs procédures (marchés publics, RH, sensibilisation, accompagnement et soutien aux initiatives en faveur de la transition écologique et solidaire, etc.).
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des différents sites sous la responsabilité de l'Université Bordeaux Montaigne afin d'améliorer les conditions de travail et d'étude, d'offrir des locaux et des temps propices aux activités pédagogiques et adaptés à la recherche, de développer les espaces favorisant la vie de la communauté universitaire et son insertion dans le territoire, de contribuer à une gestion environnementale et socialement responsable des espaces extérieurs et aménagés.

 Contribuer à une gestion raisonnée et durable du patrimoine et assurer le portage et le suivi politique des opérations engagées, programmées ou à venir (Opération Campus, CPER, etc.), en interagissant à cet effet avec les services et les différents partenaires impliqués dans ces opérations.

2. VOS ATTRIBUTIONS

Membre à part entière de l'Equipe présidentielle, vous représenterez le Président au sein de l'ensemble des instances internes et externes concernées par la thématique de votre charge de mission.

En tant que Vice-Président délégué à l'aménagement et au développement durable, vous travaillerez, sous l'autorité du Président, en liens étroits avec la chargée de mission « Transition écologique et solidaire » et en coordination avec la directrice générale des services, les vice-président.e.s du Conseil d'administration, de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire, l'ensemble des vice-président.e.s délégué.e.s et des chargé.e.s de mission, l'ensemble des services et des directions concernés, en privilégiant une démarche de concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire.

Dans le cadre de votre mission, vous travaillerez en lien avec les collectivités territoriales (Mairie de Pessac, Bordeaux Métropole, Région Nouvelle-Aquitaine), le Rectorat, les usagers et les acteurs du monde socio-économique en lien avec vos missions (ex : acteurs du secteur agro-alimentaire – producteurs, coopératives, etc).

Pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de mandature dans le champ que vous pilotez, vous vous appuierez sur le Cabinet de la Présidence, qui contribuera à la bonne mise en œuvre de votre mission.

Je souhaite que vous puissiez rendre compte de votre action, en fin d'année universitaire, en Conseil d'Administration et devant l'équipe de direction, sous forme d'un rapport d'activité à destination de l'ensemble de notre communauté.

3. LES MOYENS MIS A VOTRE DISPOSITION

Pour réaliser ce projet et dans le cadre de votre mission, vous bénéficiez des moyens budgétaires alloués annuellement par le Conseil d'Administration ainsi que des moyens matériels et logistiques qui vous permettront de mener à bien vos attributions.

Cette lettre de mission sera valable pendant toute la durée de votre mission.

Fait à Pessac, le 12 juin 2020

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne

Lionel LARRE